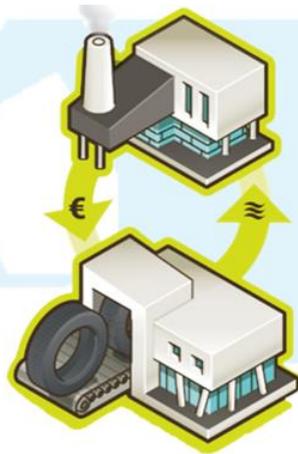


# Parc naturel régional Haut-Jura

---

## CAHIER DES CHARGES

---



Objet du marché : Réalisation de diagnostics déchets en vue de mettre en œuvre une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale sur le Parc naturel régional du Haut Jura



1. **Maître d'ouvrage**
2. **Contexte**
  - a. L'écologie industrielle et territoriale
  - b. Présentation du territoire
  - c. Rôle et engagement du Parc naturel régional du Haut-Jura et des acteurs associés
  - d. Actions menées par le Parc naturel régional du Haut-Jura dans le cadre de la démarche d'EIT
  - e. Enjeux
3. **Description de la mission**
  - a. Objet de la mission
  - b. Définition du périmètre d'action
  - c. Déroulement de la mission
4. **Rendu et confidentialité**
5. **Budget**
6. **Calendrier de l'étude**
7. **Renseignements techniques et administratifs**
8. **Contenu et délai de réponse**
9. **Critères d'analyse des offres**
10. **Modalités de paiement**
11. **Durée de validité de l'offre**
12. **Démarrage de la mission / interruption**
13. **Résiliation du marché**

**ANNEXE 1** : Attestations sur l'honneur du candidat

**ANNEXE 2** : Trame des entretiens entreprises menés par le Parc naturel régional du Haut-Jura et la CCI

## 1. Maître d'ouvrage

---

Le maître d'ouvrage est le :

Parc naturel régional du Haut-Jura  
Maison du Parc du Haut-Jura  
29, le Village  
39310 LAJOUX  
Tel : 03 84 34 12 30  
Fax : 03 84 41 24 01  
Mail : [parc@parc-haut-jura.fr](mailto:parc@parc-haut-jura.fr)  
Site internet : [www.parc-haut-jura.fr](http://www.parc-haut-jura.fr)  
Représenté par son Président, Monsieur Jean Gabriel NAST

3

## 2. Contexte

---

### *a. L'écologie industrielle et territoriale*

#### **Définition**

L'écologie industrielle et territoriale est une démarche innovante qui vise à considérer un territoire, une zone d'activité économique, comme un écosystème. Elle est basée sur une logique collective de mutualisation et d'échanges (déchets, matières premières, énergie, services...).

A partir de ce modèle, l'objectif est de créer sur le territoire une organisation caractérisée par une gestion optimale des ressources et un fort taux de recyclage de la matière et de l'énergie à travers la mise en œuvre de synergies industrielles entre les différents acteurs.

Concrètement, la mise en œuvre de synergies éco-industrielles peut concerner :

- La valorisation / l'échange de flux industriels (eaux industrielles, déchets et coproduits, biens, etc.).
- La mutualisation de services aux entreprises (approvisionnement, gestion collective des déchets, collecte et réutilisation des eaux pluviales, transport, etc.).
- Le partage d'équipements (chaudière, production de vapeur, unité de traitement des effluents, etc.) ou de ressources (emplois en temps partagés, etc.).
- La création de nouvelles activités (activités d'interface nécessaires à la valorisation des sous-produits, développement de produits ou services à partir d'une nouvelle ressource identifiée, etc.).

#### **Objectifs**

- Améliorer la performance des entreprises (réduction de leurs coûts de transport, d'approvisionnement en matières premières et de traitement des déchets...) dans une logique de synergie entre les acteurs.

- Participer à la réduction de la consommation des ressources naturelles, des pollutions et des nuisances, et encourager les économies d'énergie. Favoriser le passage à une économie circulaire qui prône un changement de paradigme par rapport au modèle actuel qu'on peut qualifier de linéaire (extraire, produire, consommer, jeter). L'économie circulaire, en s'inspirant des écosystèmes naturels, vise à limiter le gaspillage des ressources, l'impact environnemental et augmenter l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits. Ce modèle repose sur différents principes tels que l'écoconception, le réemploi, la réutilisation, le recyclage mais aussi l'écologie industrielle et territoriale.
- Conforter l'ancrage des entreprises en milieu rural.
- Valoriser le territoire, renforcer son image et son attractivité tout en préservant la qualité générale des milieux et en économisant les ressources.
- Inciter une démarche partenariale entre les acteurs du développement économique.
- Inciter le monde industriel à agir pour contribuer au Plan Climat Énergie Haut-Jura.

### *b. Présentation du territoire*

#### ***Les éléments favorables pour développer une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) dans le Haut-Jura - dynamique économique du territoire***

Le secteur industriel est au centre de l'économie haut-jurassienne :

- 6 400 emplois salariés en 2012 sont dans le secteur industriel soit 52% de l'emploi salarié total (ZE) : l'industrie est donc un véritable socle économique.
- 4 900 emplois salariés ont été perdus entre 2000 et 2010 : 400 emplois créés, 5 300 supprimés (y compris agences d'intérimaires) en particulier dans des secteurs historiques du territoire : lunetterie, horlogerie, plasturgie.
- Les entreprises de production, industrielles et artisanales, participent à des filières peu structurées et soumises à des donneurs d'ordres extérieurs au territoire.
- Néanmoins, le tissu des petites entreprises est innovant, performant par sa main-d'œuvre et ses savoir-faire, et demeure inséré culturellement dans le territoire et participe au renforcement de son identité.

Le secteur est donc ébranlé par une conjoncture économique défavorable mais le territoire est encore principalement industriel. La mise en œuvre d'une démarche d'écologie industrielle semble donc une opportunité positive pour soutenir un secteur fragilisé, qui reste un pilier de l'économie locale.

### *c. Rôle et engagement du Parc naturel régional du Haut-Jura et des acteurs associés*

Le Pays du Haut-Jura s'est positionné en 2014 comme pilote d'une démarche d'écologie industrielle et devra mobiliser de nombreuses compétences pour porter cette dynamique d'animation territoriale.

Le Pays du Haut-Jura est porté par le syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura afin d'animer et de mettre en œuvre des politiques en matière de services à la population et de développement économique à l'échelle des cinq communautés de communes jurassiennes du Parc : Haut-Jura Saint-Claude, Jura Sud, La Station des Rousses, Haut-Jura Arcade, La Grandvallière qui rassemblent 66 communes et près de 50 000 habitants.

- L'association du Pays et du Parc du Haut-Jura dans la mise en place d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale vise à mutualiser les compétences en matière d'environnement, d'énergie et de développement territorial et économique et ainsi favoriser une approche transversale de cette thématique.
- Le périmètre d'action privilégié est aujourd'hui celui du Parc afin notamment de mieux prendre en compte les territoires limitrophes du Haut-Jura tels que l'Ain et le Doubs.
- Le PNR et le Pays possèdent un savoir-faire dans le domaine de l'animation territoriale car ils sont depuis 1986, acteurs centraux sur le territoire haut-jurassien en tant que porteurs de projets innovants.

L'inscription d'actions du Pays et du PNR du Haut-Jura dans des documents cadres favorise le développement de dynamiques telles que l'écologie industrielle et donne sens à la prise en main de cet enjeu par le PNR :

- Le PNR est porteur d'une politique énergétique volontariste depuis de nombreuses années et est actuellement porteur d'un Plan Climat-Energie Territorial (PCET). Le plan d'actions du PCET articule une approche transversale et territoriale en inscrivant les objectifs d'adaptation et d'atténuation dans une logique d'aménagement durable du territoire sur des questions qui sont à la croisée de divers enjeux : enjeu de qualité urbaine et de performance des bâtiments, enjeu de mobilité, enjeu social lié à la précarité énergétique, enjeu environnemental et paysager pour les énergies renouvelables, enjeu de développement économique local... La démarche d'écologie industrielle est donc intégrée à une dynamique de territoire portée par le Parc qui vise à diminuer de 50% les émissions de CO<sup>2</sup> d'ici 2020.
- Le Pays a été porteur d'une politique Accueil et Maintien d'Activités terminée en 2014. Cette politique de développement économique avait identifié un besoin fort pour les entreprises industrielles du Haut-Jura de créer des liens entre elles afin de s'ancrer sur le territoire. La mise en place d'une démarche d'écologie industrielle avait été identifiée ici comme une réelle opportunité pour le territoire de créer des synergies fortes entre les entreprises et leurs offrir de nouveaux axes de développement afin de diminuer leur isolement dans un contexte de difficultés économiques.
- Le programme Leader 2014-2020 intitulé « Haut-Jura, la chaîne de valeur durable » vise à créer les conditions propices au renouvellement d'activités, mobiliser les acteurs locaux pour refonder les solidarités, les coopérations et organiser les relations urbain-rural et réussir la transition énergétique et écologique. Ce programme identifie l'écologie industrielle à la fois comme vecteur de renouvellement d'activités, de transition énergétique et écologique des entreprises.

Le PNR s'est donc positionné en tant qu'animateur d'une démarche ambitieuse qui mobilisera son savoir-faire en animation de réseau et permettra de travailler à une échelle supra communautaire en profitant de son périmètre qui permet d'engager une réflexion globale à l'échelle d'un territoire à l'identité industrielle forte.

#### *d. Actions menées par le Parc naturel régional du Haut-Jura dans le cadre de la démarche d'EIT*

Initiée en 2014, la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale avait vocation dans un premier temps à poser les bases de la démarche.

Le Parc naturel régional du Haut-Jura a adhéré en 2014 à l'association Orée, spécialisée dans les questions d'Ecologie Industrielle. Cet accompagnement a notamment permis une meilleure appréhension du concept d'Ecologie Industrielle et Territoriale. Différents acteurs du territoire ont aussi été rencontrés (SICTOM du Haut-Jura, Groupement des Employeurs de la Plasturgie, Allizé Plasturgie (service HQE pour la région Rhône-Alpes et service général pour la Franche-Comté), Les lunetiers du Jura...).

Depuis le mois de novembre 2014, la démarche d'Ecologie Industrielle s'inscrit dans le cadre d'une opération de 100 semaines au bénéfice de l'emploi et de l'économie locale dans le Haut-Jura portée par la DIRECCTE appelée projet MIF « 100 semaines de Mobilisation et d'Initiatives pour les Filières du Haut-Jura ». Le projet s'adresse principalement aux filières industrielles traditionnelles : plasturgie, lunetterie, décolletage et bois.

L'année 2015 a permis de mettre en place un partenariat avec Orée et la CCI 39. Les entreprises à mobiliser ont été identifiées et, après une réunion de cadrage en avril 2015 réunissant autour de la table différents acteurs consulaires, institutionnels et associatifs, une réunion de lancement et d'information a été réalisée en juin 2015. Il s'agissait de présenter la démarche aux entreprises de manière théorique mais aussi concrète en invitant deux intervenants à témoigner sur les démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale qu'ils mènent (AIRM – Association des Industriels de la Région de Meyzieu et TRIVEO d'Oyonnax).

A la suite de cette rencontre collective, le projet a amorcé une phase plus individuelle. Il s'agissait d'aller à la rencontre de différentes entreprises du territoire. La CCI 39 a accompagné le Parc sur cette phase. L'objectif était de recenser les différents flux entrants et sortants de la structure (déchets et coproduits, matières premières, énergie consommée) mais aussi d'échanger sur son/ses activité(s), ses éventuels systèmes de management et sur ses besoins ou ressources potentiellement mutualisables. 11 entreprises ont été rencontrées, dont la plupart situées sur la zone d'activité du Plan d'Acier de Saint-Claude.

Une réunion de restitution des pistes de mutualisation possibles à eu lieu en juin 2016.

Organisée en 3 temps (présentation de la démarche et de l'écologie industrielle et territoriale, restitution des premières pistes d'action identifiées mises en parallèles avec des exemples de démarche sur d'autres territoires, échanges pour identifier les actions prioritaires pour les entreprises) la réunion a permis de faire ressortir que des actions sur la gestion mutualisée des coproduits et déchets non dangereux étaient celles privilégiées par les entreprises.

#### *e. Enjeux*

Il s'agit à travers la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale de se saisir des nouvelles formes d'économies qui apparaissent, prônant un modèle de développement plus collectif et durable. L'objectif à travers cette action est de doter les entreprises d'outils innovants leur permettant de faire des

économies, de diminuer leur impact énergétique et écologique et, à terme, favoriser l'ancrage des entreprises permettant de garantir le maintien d'emplois industriels sur le territoire haut-jurassien.

Au-delà de cet objectif global, est aussi recherché la création d'une dynamique de réseau et l'interconnaissance entre les entreprises de la zone du Plan d'Acier dans un premier temps puis avec les autres entreprises du territoire.

L'objectif de cette étude est de permettre aux entreprises de limiter leur production de déchets et de proposer des pistes de gestion collectives et mutualisées.

En fonction des résultats de cette étude une seconde sera éventuellement proposée début 2017 afin de mettre en œuvre opérationnellement les actions identifiées lors de l'étude réalisées dans le présent marché.

7

### 3. Description de la mission

---

#### *a. Objet de la mission*

Le PNR du Haut-Jura sollicite une prestation d'appui technique pour la mise en place d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale sur le territoire du Parc naturel régional du Haut-Jura.

Comme cela a été mentionné en partie 2d, le PNR et la CCI ont engagé une démarche d'analyse de flux et d'animation auprès des acteurs économiques du territoire. La visite de 11 entreprises du territoire a permis une première analyse des principaux flux de matières entrants et sortants du périmètre en question ainsi qu'un recensement des ressources et besoins qui pourraient être mutualisés. A l'issue du travail et de la réunion de juin 2016 des actions sur la gestion et le traitement de coproduits et déchets ont été définies comme prioritaires par les entreprises.

Il s'agit donc pour le prestataire sélectionné de réaliser une étude approfondie concernant les coproduits et les déchets au sein d'entreprises dans l'optique de favoriser la réduction des déchets et d'impulser une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale.

Cela consiste en ;

- Réaliser un diagnostic coproduits/déchets approfondi en complément du pré-diagnostic et des éléments déjà recueillis par le Parc naturel régional du Haut Jura et la CCI Jura.
- Elaborer des réponses individuelles aux entreprises pour permettre la réduction à la source de leurs déchets et coproduits non dangereux.
- Proposer des pistes d'actions collectives mutualisées pour la gestion des déchets et coproduits non dangereux et évaluer la faisabilité des scénarios les plus pertinents.

Le Parc naturel régional du Haut-Jura s'occupera de la coordination et de l'animation du projet afin d'optimiser le temps et de respecter la durée de l'étude. Ainsi, il se chargera en direct avec les entreprises de prendre les rendez-vous pour le prestataire sélectionné et organisera des rencontres collectives si le prestataire en ressent le besoin pour mener à bien son étude. Les modalités de calendrier seront fixées avec le prestataire au début de la mission et respecteront la date de fin d'étude prévue le 5 décembre 2016.

## *b. Définition du périmètre d'action*

Les entreprises qui bénéficieront du diagnostic approfondi seront pré-identifiées par le Parc naturel régional du Haut-Jura pour le début de l'étude. Les entreprises identifiées seront situées sur les communes du Val de Bienne et du Plateau du Lizon.

## *c. Déroulement de la mission*

La mission proposée peut se décliner en trois temps.

- **Réalisation d'un diagnostic déchets**

En complément des données déjà recueillies lors d'une phase amont réalisée par le PNR et la CCI, le prestataire réalisera une tâche de collecte de données complémentaires afin de dresser un bilan précis et exhaustif des déchets et coproduits. Il s'agira de connaître les types de déchets, la provenance, les quantités, la solution actuelle pour le traitement ainsi que d'éventuelles pistes ou volonté de changement ou d'amélioration de cette gestion (quand cela n'est pas connu et n'a pas été recensé par le Parc et la CCI).

Ce diagnostic déchets se fera auprès de plusieurs entreprises pré-identifiées par le Parc naturel régional du Haut-Jura. Le prestataire établira un diagnostic en précisant la méthodologie de traitement des données.

- **Proposer des pistes de réduction à la source des déchets et coproduits non dangereux**

Le prestataire analysera les données obtenues afin d'identifier des préconisations en faveur d'une réduction et d'une optimisation des déchets à la source pour chacune des entreprises rencontrées.

- **Proposer des actions favorisant une gestion mutualisée des déchets et coproduits non dangereux**

Il s'agit d'analyser les données obtenues et d'identifier des pistes de synergies concrètes à mettre en place par type de déchets prioritaires :

- Analyser et exploiter les données recensées par le PNR et les CCI lors de la phase amont concernant les déchets et coproduits non dangereux (cf. annexe 2).
- Croiser ces données avec les nouvelles données collectées par le prestataire pour consolider l'échantillon.
- Relever les informations pertinentes et en dégager des pistes de synergies à engager.
- Apporter des éléments techniques, organisationnels et financiers de faisabilité pour la ou les piste(s) pertinente(s).
- Présenter ces informations lors d'une réunion de restitution au comité technique composé des entreprises, du Parc naturel régional, de la CCI ainsi que des services techniques de la commune de Saint-Claude et de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et la DIRECCTE.

Le prestataire devra apporter des actions concrètes de synergies, de mutualisation ou de valorisation entre les entreprises du territoire. Ces dernières serviront de base pour une éventuelle future étude qui visera à accompagner la mise en place d'une ou plusieurs actions proposées.

#### 4. Rendu et confidentialité

---

- Résultats écrits attendus

Sur la base des travaux précités, le prestataire rédigera un rapport pour le PNR, présentant :

- Les diagnostics déchets approfondis.
- Les pistes individuelles de réduction à la source des déchets non dangereux proposées aux entreprises.
- Les actions collectives de valorisation des flux pour une gestion mutualisée des déchets non dangereux ainsi que les éléments de faisabilité des actions jugées les plus pertinentes.

- Confidentialité des documents

Tous les éléments et documents produits seront la propriété du PNR. Les restitutions d'entretiens individuels devront respecter les conditions de confidentialités qui seront définies par les acteurs concernés au démarrage de la mission.

Le prestataire s'engage à ne pas communiquer à des tiers, sans l'accord du PNR les documents qui pourraient lui être remis à l'occasion de sa mission.

En cas de résiliation pour quelque cause que ce soit, le prestataire s'engage à remettre du PNR tout document en sa possession concernant l'exécution du présent contrat.

#### 5. Budget

---

Un budget de 11 500€ TTC est consacré à cette étude.

#### 6. Calendrier de l'étude

---

La fin de la mission, coïncidant à la remise des différents livrables est prévue pour le **5 décembre 2016**.

#### 7. Renseignements techniques et administratifs

---

La réalisation de l'opération sera suivie par la chargée de mission concernée :

Floriane BAUER-CAUNEILLE  
Chargée de Mission LEADER – Economie de proximité  
Parc naturel régional du Haut-Jura - 03 84 34 12 35  
[f.bauer-cauneille@parc-haut-jura.fr](mailto:f.bauer-cauneille@parc-haut-jura.fr)

## 8. Contenu et délai de réponse

---

L'offre devra comporter :

- la lettre de candidature, mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement, et dans ce dernier cas, faisant apparaître les membres du groupement (imprimé DC4 à jour ou équivalent). En cas de candidature émanant de groupements de prestataires, la lettre de candidature sera signée par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité ;
- une proposition sous forme de note méthodologique, entièrement conforme au cahier des charges et respectant le budget maximum, précisant notamment les moyens disponibles (humains et matériels) et la méthode proposée ;
- un devis daté et signé sera établi (coûts de réalisation estimés et par poste en explicitant le montant journalier des prestations et le nombre de jours consacrés à chaque opération) ;
- **le nombre d'entreprises qui vont être rencontrées dans le cadre d'établir un diagnostic déchet ainsi que des pistes de réduction de ces déchets ;**
- les montants devront figurer HT et TTC. Ce devis sera daté, signé et portera la mention "sincère et vérifiable dans la comptabilité de ma structure" ;
- des références et publications dans le domaine ;
- les éventuelles sous-traitances proposées par le prestataire ;
- le calendrier prévisionnel de l'étude ;
- tout document que le prestataire jugera utile pour expliciter et compléter son offre ;
- l'attestation jointe complétée (annexe 1) ;
- le prestataire peut, s'il le souhaite, faire au PNR toute proposition visant à améliorer le niveau de la prestation en prenant soin de clairement identifier les coûts spécifiques induits.

10

Les propositions devront parvenir au plus tard pour le **12 septembre 2016 à 12 heures** :

Soit par voie postale à :       Monsieur le Président  
Maison du Parc naturel régional du Haut-Jura  
29 le Village  
39310 LAJOUX

Soit par voie électronique à :   [f.bauer-cauneille@parc-haut-jura.fr](mailto:f.bauer-cauneille@parc-haut-jura.fr)

En mentionnant dans chaque cas l'objet suivant : Etude Ecologie Industrielle et Territoriale

## 9. Critères d'analyse des offres

---

Le jugement des offres sera effectué au moyen des critères suivants, chaque critère étant pondéré :

- Qualité de la prestation proposée (60%) : conformité au présent cahier des charges, descriptif des procédures et méthodes.
- Prix (30%).
- Calendrier prévisionnel de réalisation (10 %) : organisation et planification du déroulement de l'étude.

Le budget plafond est de 11 500€ TTC. Les offres supérieures à ce budget ne seront pas étudiées.

Le Parc se réserve la possibilité d'engager une procédure de négociation.

## 10. Modalités de paiement

---

Un étalement du paiement pourra être envisagé après rédaction d'une convention.

Les versements interviendront sur présentation de factures (et d'un RIB pour le premier versement).

Le paiement sera réalisé par mandat administratif dans un délai de 30 jours à compter de la réception des factures.

## 11. Durée de validité de l'offre

---

L'offre présentée par le prestataire ne le lie que si l'acceptation de l'offre est notifiée par le Parc dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des propositions.

11

## 12. Démarrage de la mission / interruption

---

Le prestataire prendra contact avec le maître d'ouvrage (PNR Haut-Jura) dans un délai maximum d'une semaine à partir de la date de réception de l'ordre de service lui notifiant l'engagement de sa mission afin de valider ensemble le calendrier des interventions.

La mission prend fin suite à la réalisation des différentes phases ainsi qu'à la restitution des différents livrables.

## 13. Résiliation du marché

---

Le maître d'ouvrage pourra, en cas de réalisation non conforme du travail demandé et après un préavis d'un mois, procéder à la résiliation du présent marché après l'envoi, à cet effet, au prestataire, d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Il pourra en outre exiger un reversement à son profit de toute ou partie des sommes déjà versées.

Le prestataire ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Une médiation et un accord entre les deux parties pourront néanmoins être recherchés.

Fait à Lajoux, le 04 aout 2016

## Marché public à procédure adaptée

---

### Attestations sur l'honneur du candidat (Document à retourner au Parc dûment rempli et signé)

---

12

→ Je soussigné \_\_\_\_\_ agissant en qualité de \_\_\_\_\_  
atteste être à jour de mes obligations fiscales et sociales.

→ Je soussigné \_\_\_\_\_ agissant en qualité de \_\_\_\_\_  
atteste n'avoir pas fait l'objet d'interdiction de concourir.

→ Je soussigné \_\_\_\_\_ agissant en qualité de \_\_\_\_\_  
atteste n'avoir pas fait l'objet de condamnation pénale ni commis d'infraction au Code  
du Travail.

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

(Cachet et signature)

## ECOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE

### Questionnaire préparatoire de visite

13

#### INFORMATIONS GENERALES

Raison sociale		Effectif	
Filière		Site Web	
Adresse		Code postal	
Commune		Tél.	
Fax		Email	
N° SIRET		Code NAF	
Surface du site		CA	

#### GERANT DE L'ENTREPRISE

Nom - Prénom			
Tél.		Email	

#### INTERLOCUTEUR PROJET

Nom		Fonction	
Tél.		Email	

## ACTIVITE DE L'ENTREPRISE

Description de l'activité

14

L'entreprise est-elle concernée par la réglementation des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ? Si oui, sous quelle(s) rubrique(s) ?

L'entreprise possède-t-elle un ou plusieurs systèmes de management (certifiés ou non)

## MATIERES PREMIERES CONSOMMEES

Type	Quantité annuelle	Unité	Provenance	Usage

15

### AIDE

- **Nature du flux** : précisez la nature des flux de matière entrants
- **Provenance** : commune, département, région, pays,...
- **Acheminement** : fret routier, fluvial, maritime, ferroviaire, aérien,...
- **Usage** : précisez l'usage du flux de matière entrant dans le(s) procédé(s)
- **Quantité annuelle** : chiffre, approximation ou ordre de grandeur
- **Unité** : kg, tonne, l, m<sup>3</sup>,...

## CO-PRODUITS ET DECHETS

Nature du flux	Production annuelle	Unité	Traitement / Valorisation	Gestionnaire	Coût / Gain annuel

### AIDE

- **Nature du flux** : précisez la nature des flux de matière sortants (coproduits, chutes de production, matériel usagé, déchets,...)
- **Quantité annuelle** : chiffre, approximation ou ordre de grandeur
- **Unité** : kg, tonne, l, m<sup>3</sup>,...)
- **Gestionnaire** : gestion interne ou gestion externe (précisez le nom du gestionnaire)
- **Traitement** : valorisation, centre de tri, STEP, incinération, enfouissement,...
- **Acheminement** : fret routier, fluvial, maritime, ferroviaire, aérien, ...
- **Coût / Gain annuel** : chiffre, approximation ou ordre de grandeur

## CONSOMMATIONS D'ENERGIE

Energie consommée	Origine	Usage	Consommation annuelle	Unité	Coût annuel

17

### AIDE

**Type d'énergie** : précisez le(s) type(s) d'énergie consommée par l'entreprise (électricité, gaz, pétrole, vapeur, air comprimé,...)

Source : précisez la provenance de l'énergie

Usage : précisez l'usage de l'énergie dans le(s) procédé(s)

Consommation annuelle : chiffre, approximation ou ordre de grandeur

Unité : tep, Mtep, kWh, MWh, tonne, m3, l,...

Coût annuel : chiffre, approximation ou ordre de grandeur

## MUTUALISATION

### Mutualisation équipements

**Avez-vous des équipements et/ou locaux non utilisés et que vous pourriez mettre à disposition?**

**Etes-vous en recherche d'équipements et/ou locaux ?**

### Mutualisation services

**Seriez-vous prêt à mutualiser certains de vos services (collecte des déchets, maintenance, entretien espaces verts, etc.) ?**

## Mutualisation RH

Avez-vous des besoins spécifiques de personnes à temps partagé ?

Seriez-vous prêt à mutualiser certains de vos achats (matières premières, consommables, énergie... etc.) ?

Commentaires libres

Commentaires libres